



RAPPORT D'ANALYSE

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

EXPERIMENTATION COLLECTE ET TRAITEMENT DE DECHETS ALIMENTAIRES

CONSULTATION N°2023-SERV-BN-0006

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 Avenue Jean Jaurès

BP 13

42110 FEURS

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'expérimentation de la collecte et du traitement de déchets alimentaires.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 – Durée du contrat

La durée du marché public est de 1 an et 3 mois.

L'exécution des prestations aura lieu du 01/10/2023 au 31/12/2024.

1.5 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour le motif suivant : il n'y a pas de prestation distincte.

1.6 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

1.7 – Conditions de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur impose cette forme de groupement pour assurer la bonne exécution du marché public dans son intégralité.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

1.8 - Publicité

Plateforme www.loire.fr :

- Transmission le 02 mai 2023
- Publication le 04 mai 2023

BOAMP :

- Transmission le 02 mai 2023
- Publication le 05 mai 2023

JOUE :

- Transmission le 02 mai 2023
- Publication le 05 mai 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230705-20230180507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

1.9 - Date et heure limites de réception

Les candidatures et les offres des candidats devaient parvenir au plus tard le vendredi 02 juin 2023 à 12h00.

1.10 – Dépôt des offres

A la date limite de réception des offres, 4 plis ont été reçus :

- SUEZ RV Centre Est (ce candidat a procédé à un dépôt dématérialisé remplacé)
- BM ENVIRONNEMENT
- BM FAMILY

1.11 – Modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 2 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Sélection des candidatures

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|--|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Nota : avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe | Non |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) | Non |
| Le détail quantitatif et estimatif (DQE) | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce mémoire devra notamment comprendre une liste avec photos des véhicules du candidat, les cartes grises devront être jointes ainsi qu'un descriptif technique de ces véhicules avec données « constructeur », le planning des collectes proposé par l'entreprise avec le tracé des circuits de tous les véhicules (collecte, transfert si nécessaire, évacuation des refus et lavage) et les distances kilométriques | Non |

Le mémoire justificatif comprendra **au minimum** les engagements et informations suivantes :

Organisation des prestations de collecte

- Détail du dimensionnement de la prestation : tracés simplifiés des circuits (les traces définitifs seront donnés à l'issue de la mise au point du marché)
- Planning des tournées pour tous les usagers: jours et poste/horaire de collecte avec support cartographique
- Descriptif technique des véhicules (photo, cartes grises, données constructeur)

Organisation du traitement des déchets alimentaires

- Présentation du site (autorisations administratives, capacités des sites, jours et horaires de fonctionnement)
- Modalités d'accès (jours et horaires d'ouverture)
- Modalités de pesées des véhicules
- Description du fonctionnement et de l'organisation générale
- En cas de transfert, information sur les 4 points listés ci-dessus. Idem pour les refus.

Organisation des prestations de lavage

- Détail du dimensionnement de la prestation
- Planning usagers : jours et poste/horaire de collecte avec support cartographique
- Descriptif technique des véhicules

Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations

- Agence (emplacements, équipements, locaux, garage des véhicules, aire de lavage)
- Encadrement administratif (organigramme de l'équipe encadrante, disponibilités du référent et suppléant, compétences et expériences des membres)
- Personnel ouvrier (nombre ETP, précision du nombre d'heures correspondant à 1 ETP, formation...)
- Nombre de véhicules, caractéristiques et équipements particuliers

Qualité du reporting

- Certifications
- Modalités mises en œuvre durant la phase préparatoire et au démarrage du marché (réunions préparatoires, validation des éléments, adaptation des circuits...)
- Procédures d'autocontrôle
- Organisation en cas d'imprévu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230705-20230180507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

- Modalités d'élaboration, de transmission et d'optimisation continue des circuits
- Modalités de transmission de l'information jusqu'à la CCFE (outils et modules présents, gestion des accès, modalités de transmission /consultation/export de chaque information : signalements collecte, lavage, rapports et comptes-rendus)

Modalités de protection de l'environnement applicables dans le cadre du marché public

- Sources d'énergie des véhicules
- Lieux des exutoires et distances kilométriques de tous les circuits pour toutes les prestations (collecte, transfert le cas échéant, traitement des refus et lavage)
- Méthodes de nettoyage et produits de désinfection utilisés

NB : le mémoire technique est limité à 30 pages (hors annexes, hors sommaire et hors page de garde), recto, Police ARIAL, Taille de la police 11.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Précisions sont ici faites que le Règlement de la Consultation (R.C.), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) qui ne peuvent être modifiés sont considérés comme approuvés sans réserve par le candidat, et n'ont pas à être retournés avec l'offre, l'exemplaire détenu par l'administration faisant seul foi.

Toute clause figurant dans les documents établis par le titulaire et qui serait contraire aux clauses présentes dans les pièces du marché est réputé non écrite.

Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations | 60.0 |
| 2-Valeur technique | 30.0 |
| 2.1-Organisation des prestations de collecte | 10.0 |
| 2.2-Organisation du traitement des déchets alimentaires | 6.0 |
| 2.3-Organisation des prestations de lavage | 6.0 |
| 2.4-Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations | 4.0 |
| 2.5-Qualité du reporting | 4.0 |
| 3-Valeur environnementale | 10.0 |
| 3.1-Modalités de protection de l'environnement applicables dans le cadre du marché public (sources d'énergie des véhicules, lieux exutoires et distances kilométriques de la prestation, méthodes de nettoyage et produits de désinfection utilisés) | 10.0 |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230705-20230180507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Critère prix

Le prix sera évalué sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaires. Les prix indiqués au bordereau des prix unitaires seront repris dans un détail quantitatif et estimatif sur la base duquel s'effectuera l'analyse des prix.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Critère valeur technique

Le critère valeur technique sera évalué sur la base du mémoire technique ainsi que sur la base de tout élément permettant d'évaluer les sous-critères indiqués ci-dessus.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

I. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures ont été examinées selon les critères fixés dans l'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation et retracés ci-après :

- Conformité administrative des documents exigés à l'appui de la candidature
- Capacités techniques et références professionnelles

Les candidatures suivantes ont été reçues :

- Pli n°2 BM ENVIRONNEMENT
- Pli n°3 SUEZ RV Centre Est
- Pli n°4 BM FAMILY

Les candidatures de BM ENVIRONNEMENT et de SUEZ RV Centre Est ont été **acceptées**.

La candidature de BM FAMILY a été qualifiée d'irrégulière du fait qu'aucune pièce de la candidature n'a été remise par ce candidat. Une demande de précisions sur le dossier de candidature a été adressé à cette entreprise via la plateforme du profil acheteur le 05 juin 2023. L'entreprise avait jusqu'au 09 juin 2023 à 17h00 pour remettre les documents sollicités, aucune réponse n'a été apporté dans le délai imparti.

B. EXAMEN DE LA RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres suivantes ont été reçues :

| Candidat | N° de l'offre | Offre recevable |
|--------------------|---------------|-----------------|
| BM ENVIRONNEMENT | 2 | Oui |
| SUEZ RV CENTRE EST | 3 | Oui |

Toutes les offres ont été déclarées recevables.

II. ANALYSE

A Analyse du critère Prix

Les montants indiqués portent sur la durée totale du marché public. Ils sont indiqués en € TTC.

| Candidat | N° offre | Montant Total | Note |
|-------------------------|----------|---------------------|--------------|
| BM ENVIRONNEMENT | 2 | 200 435,02 € | 60,00 |
| SUEZ RV CENTRE EST | 3 | 374 115,66 € | 32,15 |

B Analyse du critère Valeur technique

| Sous-critères | BM ENVIRONNEMENT | SUEZ RV CENTRE EST |
|--|------------------|--------------------|
| Organisation des prestations de collecte | 8/10 | 10/10 |
| Organisation du traitement des déchets alimentaires | 3/6 | 6/6 |
| Organisation des prestations de levage | 5/6 | 2/6 |
| Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations | 2/4 | 4/4 |
| Qualité du reporting | 2/4 | 4/4 |
| TOTAL | 20/30 | 26/30 |

C Analyse du critère Valeur environnementale

| Critères | BM ENVIRONNEMENT | SUEZ RV CENTRE EST |
|--|------------------|--------------------|
| Modalités de protection de l'environnement applicables dans le cadre du marché public (sources d'énergie des véhicules, lieux exutoires et distances kilométriques de la prestation, méthodes de nettoyage et produits de désinfection utilisés) | 9/10 | 5,5/10 |
| TOTAL | 9/10 | 5,50/10 |

D Récapitulatif

| Candidat | Prix/60 | Valeur technique /30 | Valeur environnementale/10 | Total /100 |
|-------------------------|--------------|----------------------|----------------------------|--------------|
| BM ENVIRONNEMENT | 60,00 | 20,00 | 9,00 | 89,00 |
| SUEZ RV CENTRE EST | 32,15 | 26,00 | 5,50 | 63,65 |

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société **BM ENVIRONNEMENT** présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de Communes avec son offre de base.

Dans le cadre de la mise au point du marché public, il va être demandé à la société **BM ENVIRONNEMENT** de compléter dans son intégralité l'article 2. Pour l'heure, cet article n'est que partiellement rempli.

Il est donc proposé de retenir :

- L'offre de la société **BM ENVIRONNEMENT**, dont le siège social est à **SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE (42130)**, 638 Route des Marceaux, pour un montant total estimatif (tel que résultant du DQE) de 189 985,80 € HT.

A FEURS (Loire),
Le 16 juin 2023

Le Président
Pierre **VERICEL**

Par délégation,
Le Responsable des Services Finances et Juridique
Jean-Marc **HONORE**

Signé électroniquement par :
Jean-Marc **HONORE**
Le 16/06/2023 11:07

Consultation n°: 2023-SERV-BN-0006

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230705-20230180507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023